

ASSEMBLÉE NATIONALE5 décembre 2024

DIVERSES DISPOSITIONS D'ADAPTATION AU DROIT DE L'UNION EUROPÉENNE EN
MATIÈRE ÉCONOMIQUE, FINANCIÈRE, ENVIRONNEMENTALE, ÉNERGÉTIQUE, DE
TRANSPORT, DE SANTÉ ET DE CIRCULATION DES PERSONNES - (N° 631)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 82

présenté par
M. Gosselin

ARTICLE 14

À l'alinéa 44, substituer aux mots :

« se joindre »

le mot :

« adhérer ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel